République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE

Projet de RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé au projet de loi de finance 2006

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Abdoulaye DIOP,** Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2005

INTRODUCTION **2**

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL **3**

II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL **5**

II1. La situation économique du Sénégal en 2004. 5
II2. III -2 Les tendances pour 2005 7

III. LES PERSPECTIVES EN 2006 ..... **11**

III1. Les objectifs et stratégies de développement 11
III2. Les politiques sectorielles et les reformes cles 14

IV. LES FINANCES PUBLIQUES **25**

IV1. L'exercice budgétaire en 2004 25
IV11. Les recettes 25
IV12. Les dépenses 25
IV2. L'execution budgetaire en 2005 26
IV21. La situation à fin juin 2005 26
IV22. Les projections à fin décembre 2005 28

V. LA LOI DE FINANCE DE L'ANNEE 2006 ..... **29**

V1. Les ressources du budget général 29
V11. Les recettes fiscales 29
V12. Les recettes non fiscales 30
V.2 Les dépenses du budget général 30
V.2.1 Les dépenses de personnel 30
V.2.2 Les autres dépenses courantes 30
V.2.3 Les dépenses d'équipement 30
V.3 Les comptes spéciaux du Trésor 31
V.4. Le Financement du déficit budgétaire : 31

INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de budget que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale pour le vote de la loi de Finance. Le cadre dans lequel le présent REF est élaboré, tient compte des évènements marquants de l'environnement international et de la situation intérieure du pays, notamment la crise pétrolière dans un contexte d'actualisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, du passage avec succès du dossier du Sénégal au Club de Paris et l'éligibilité du Sénégal à l'initiative du Millenium Challenge Account.

Le REF, associé au projet de loi de Finance 2006, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2006-2008 qui est en cohérence avec le programme triennal de politiques économiques et financières 2004-2006 conclu avec les partenaires au développent. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 5%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

Après la présentation de la situation de l'environnement international et ses perspectives, ainsi que l'évolution récente de la situation économique intérieure, le REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de 2006. Celles-ci devraient se traduire notamment par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et la poursuite de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Enfin, après avoir mis en exergue le bilan des gestions budgétaires 2004 et 2005, le Rapport Economique et Financier présente les grandes lignes du projet de loi de finance de l'année 2006, dans le contexte d'une dynamique de mobilisation accrue de ressources pour accroître les moyens de lutte contre la pauvreté.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La conjoncture économique internationale est particulièrement marquée par l'envolée des cours du pétrole qui ont atteint des records historiques de hausse dans tous les marchés. La barre des 60 dollars par baril a été franchie et les craintes d'une offre insuffisante face à la croissance de la demande mondiale pourraient maintenir les prix à des niveaux plus élevés. L'OPEP, qui assure 40% de la production mondiale et joue le rôle de régulateur, a montré ses limites à mettre sur le marché une production supplémentaire afin de rompre la tendance haussière des prix. La plupart des membres de cette Organisation ont produit en plein régime. Le marché redoute une rupture de l'offre en raison des très faibles capacités de production effectivement mobilisables, des difficultés de raffinage des pays consommateurs, notamment les raffineries américaines, et de l'inadaptation à la transformation du pétrole lourd des pays producteurs du Golf.

Si l'impact conjoncturel de cette hausse a été déjà perceptible sur l'activité économique et pèse sur le contexte international depuis 2004, l'ampleur de la flambée des cours du pétrole devrait pourtant rester finalement limitée sur l'ensemble de l'année 2005. En effet, l'augmentation des prix pétroliers représente un transfert de richesse des pays consommateurs vers les pays producteurs de l'ordre de 1% du PIB mondial sur les années 2004 et 2005. Comparativement à la crise pétrolière des années 70, le poids des produits pétroliers dans la balance commerciale des économies industrialisées est jugé plus faible de moitié en 2005.

La croissance économique mondiale, estimée à 4,5% en 2004 après 3,6% en 2003, a été soutenue par le dynamisme de l'activité dans les pays industrialisés et la forte intégration de la Chine dans la demande internationale. Dans la zone OCDE, la vigueur de l'activité économique a été portée par les bonnes performances des économies anglo-saxonnes et renforcée par la reprise de la croissance au Japon (2,6%) et, dans une moindre mesure, en zone euro (1,8%).

En 2005, l'expansion de l'économie mondiale devrait se poursuivre, mais serait plus modérée que l'année précédente. En effet, le taux de croissance économique mondiale est prévu à 3,7%. La demande globale devrait baisser par rapport à 2004, affectée par la moindre demande en provenance de la Chine et le ralentissement de la consommation anglo-saxonne.

En perspective de 2006, la croissance économique mondiale est attendue autour de 4%, soit modérément plus dynamique qu'en 2005 grâce à une conjoncture internationale prévue plus équilibrée. Au sein de l'OCDE, l'écart de conjoncture entre les principales zones économiques devrait se résorber légèrement, en particulier entre les Etats-Unis et la zone euro.

S'agissant des échanges commerciaux internationaux, leur évolution se situe dans le même sillage que l'activité économique mondiale. En 2005, les échanges commerciaux internationaux devraient connaître un rééquilibrage au profit de la zone euro dont la contribution au commerce mondial devrait augmenter progressivement, confortée par la perspective de baisse de l'euro par rapport aux autres

monnaies occidentales. L'accroissement moyen annuel du commerce mondial est globalement attendu à près de 7% en 2005 et 2006 après 8,5% en 2004.

La restructuration du marché mondial de matières premières à la suite de l'intégration de la Chine dans le commerce mondial, la vigueur des activités économiques dans les pays industrialisés et la contraction de l'offre par rapport à la demande, sont autant de facteurs ayant soutenu la flambée des prix des produits de base dans la plupart des marchés en 2004. La fermeté du marché devrait se poursuivre dans le court et le moyen terme, avec moins d'acuité pour certains produits, du fait de la moindre demande en provenance des principaux pays importateurs, notamment les Etats-Unis et la Chine. Toutefois, les différents marchés devraient connaître des évolutions particulièrement disparates.

II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL

II1. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2004.

Après la reprise observée en 2003, le rythme de l'activité économique s'est consolidé en 2004, grâce à une bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire. Par conséquent, la croissance réelle du PIB a atteint 6,2% après 6,9% en 2003.

La croissance du secteur primaire s'est établie à 4,2% contre 19,8% en 2003. Toutefois, la faiblesse du taux de croissance de 2004 observée au niveau du secteur n'est qu'apparente car la forte croissance enregistrée en 2003 du sous-secteur agricole est plus l'effet de rattrapage des contre-performances de la campagne agricole 2002 que le fait d'une performance exceptionnelle du primaire. En effet en 2003, la valeur ajoutée du sous secteur agricole, considéré comme le véritable moteur de la croissance est estimée inférieure à son potentiel de long terme, malgré sa progression de 36%. En 2004, les résultas provisoires de la campagne agricole font ressortir un bilan globalement satisfaisant, en dépit d'une campagne agricole caractérisée par l'infiltration de nombreux essaims de criquets pèlerins dans la partie nord du pays et la courte durée de la saison des pluies. La baisse de la production observée au niveau des céréales a été largement compensée par la forte hausse enregistrée des productions d'arachide, de sésame et de manioc.

Le sous-secteur de l'élevage a progressé de 5% en 2004 en raison de l'amélioration des rendements consécutive à la poursuite de la politique de promotion de la production locale de viande.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, la reprise a été maintenue avec une croissance de 2,4% après une hausse de 4,9% en 2003.

Le sous secteur de la forêt reste marqué par une croissance timide en rapport avec la politique de maintien de l'équilibre écologique. La croissance a évolué de 3,2% en 2004 contre 4,0% en 2003.

Quant au secteur secondaire, la croissance est estimée à 5,6% grâce à la bonne tenue de l'ensemble des sous-secteurs, exceptées les mines et les huileries. En effet, malgré le regain de dynamisme de l'extraction de phosphate avec la disponibilité, en année pleine du phosphate de la carrière de Tobène, le sous-secteur des mines et carrières a enregistré une baisse de 11,9% en raison de la diminution de l'activité d'extraction d'autres mines et carrières, notamment le sel.

Les activités des huileries poursuivent leur tendance baissière amorcée depuis 2002. En effet, après la baisse de 22,8% en 2003, le secteur a accusé un nouveau repli de 17,3% en 2004. Cette contre performance reste imputée à l'insuffisance des graines destinées à la trituration en raison du faible niveau de collecte et de l'épuisement des stocks de graines d'arachides d'huileries.

Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à l'amélioration de la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées

dans l'électrification rurale, le sous-secteur de l'énergie a maintenu un niveau d'activité relativement satisfaisant avec une croissance de près de 3,4% en 2004.

S'agissant du sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics, la croissance reste très soutenue en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages. Le sous-secteur enregistre une hausse de 13% en 2004 contre 10,5% en 2003.

Nonobstant la persistance de l'environnement peu favorable pour l'acide phosphorique, les « autres industries » ont retrouvé un regain de dynamisme avec une hausse de 7,0%, grâce à la progression des sous-secteurs de la construction, du raffinage de pétrole et des autres industries alimentaires.

Au niveau du secteur tertiaire, la croissance s'est établie à 7,7% en 2004, essentiellement tirée par le sous-secteur des Transports et Télécommunications. En effet, ce sous-secteur affiche une progression de 13,3% grâce à la hausse de l'activité des télés- services, consécutive à la libéralisation.

Les activités commerciales ont maintenu leur rythme de progression avec une croissance de 6,1% contre 4,2% en 2003, du fait d'un meilleur approvisionnement des marchés résultant du bon comportement de l'ensemble des secteurs et du renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur les marchés.

Les offres de service de santé et d'éducation ont progressé respectivement de 3,7% et 7,0% en raison des efforts consentis dans ces secteurs prioritaires, notamment, le renforcement des effectifs à travers la politique de recrutement dans la fonction publique.

S'agissant du niveau des prix, le déflateur du PIB est estimé à 1,9% en 2004 contre 0,9% en 2003. Cette hausse résulte en partie de la flambée du prix du baril de pétrole. Cependant, son impact sur les prix à la consommation reste modéré, grâce au maintien de la baisse des prix des produits locaux.

Au total, le PIB nominal a progressé de 7,8% en 2004 soit au même rythme qu'en 2003.

La consommation finale, en termes réels a crû moins vite que le PIB en 2004 (5,1%). Cette situation résulte du ralentissement du rythme de la consommation privée qui enregistre une croissance de 5% contre 7% en 2003. Toutefois la consommation publique a connu un regain de dynamisme en 2004 avec une hausse de 5,3% après une quasi stagnation en 2003. Le niveau de l'épargne intérieure s'est amélioré en affichant un taux de 9,7% contre 7,7% en 2003.

La croissance est également portée par l'investissement qui a progressé de 5,9% en termes réels, du fait aussi bien de l'investissement public (5,3%) que privé (6,2%) qui commence à être plus dynamique. En conséquence, le taux d'investissement a atteint 23% contre 20,7% en 2003.

S'agissant de la demande intérieure, elle a augmenté de 7,3% en valeur nominale, pour une progression de 5% en termes réels.

L'économie Sénégalaise demeure, en phase avec les critères de convergence relatifs à l'inflation. Ainsi au terme de l'année 2004, l'inflation est estimée largement en dessous du seuil de 3% retenu par l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale. Le taux d'inflation annuelle mesuré par l'IHPC est estimé à 0,5% en moyenne sur les douze mois de l'année 2004 contre une inflation quasi nulle en 2003.

Par rapport à fin décembre 2003, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) a accusé une hausse de 1,7% en glissement annuel. Cette légère hausse s'explique d'une part par le poste « Transports » qui a enregistré en glissement annuel une hausse de 2,6% au-dessus de son niveau habituel. Comparativement aux nomenclatures secondaires, les produits énergétiques et les produits frais sont à l'origine de cette hausse avec respectivement 4,3% et 3% comparée au 12 mois de 2003. Les produits importés ont aussi accusé une hausse de 2,7% en fin décembre 2004.

Cependant, malgré un différentiel d'inflation favorable par rapport aux principaux partenaires, l'économie sénégalaise a enregistré sur l'ensemble de l'année 2004 des pertes de compétitivité de 0,2% contre 2,8% en 2003 du fait de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie des pays industrialisés hors de la zone euro. Toutefois, les gains de compétitivité cumulés depuis la dévaluation sont estimés à plus de 32%, soit à peu près au même niveau qu'au lendemain de la dévaluation.

S'agissant de la position extérieure, le Sénégal a dégagé en 2004 un solde global excédentaire de 24 milliards. Cette évolution est imputable à l'amélioration du compte de capital et d'opérations financières ***qui est passé de 459 milliards en 2003 à 294 milliards en 2004***. Le déficit du compte courant s'est établit 6,7% du PIB en 2004 ; hors dons, il se situe à 8,7% du PIB contre 8,6% en 2003.

La situation monétaire en 2004 comparée à celle de l'année précédente fait ressortir une amélioration de la position extérieure, une hausse des crédits intérieurs et une expansion de la masse monétaire. Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont atteint 676,3 milliards en fin décembre 2004, soit une augmentation de 125,5 milliards imputable exclusivement à la Banque centrale. S'agissant du crédit intérieur, l'encours s'est établi à 880,9 milliards en décembre 2004 et augmente ainsi de 3,8% sous l'influence des crédits à l'économie. La Position Nette du Gouvernement est ressortie à 24,0 milliards à fin décembre 2004, soit une amélioration 40,2 milliards. Quant à la masse monétaire, elle a connu une expansion de 12,9% en 2004.

II2. III -2 LES TENDANCES POUR 2005

Les tendances de l'activité économique du Sénégal calées sur les résultats du premier semestre sont marquées par la persistance de la flambée des prix du baril de pétrole qui laissent augurer une

croissance du PIB de 5,1%, contre une prévision initiale de 6,4%. Cette perte de 1,3 point de croissance s'explique par la ralentissement de l'activité du secteur industriel qui est passée d'un rythme moyen de croissance de plus de 8% à près de 3%. Le redressement du secteur primaire (7,4%) notamment la production céréalière et le dynamisme du secteur tertiaire (5,3%) ont permis de maintenir la croissance au dessus du taux moyen de 5%.

Au niveau du secteur primaire, la croissance est estimée en 2005 à 7,4% contre 4,3% en 2004, en raison notamment de la régularité des pluies ainsi que de la bonne, qui laissent présager un bon comportement de la campagne agricole 2005/2006 dans son ensemble.

La croissance du sous- secteur agricole est attendue à 10 % contre 4,2% en 2004, du fait notamment du redressement de la production céréalière suite à la baisse enregistrée en 2004.

Dans le sous secteur de l'élevage, en raison de la progression numérique de certaines espèces (petits ruminants et volailles grâce à la vaccination) et de l'amélioration du poids moyen des animaux, la croissance est estimée à 5% en 2005. Cette progression reste encore insuffisante pour relever le niveau de consommation moyenne annuelle de viande par habitants et limiter les importations notamment de la viande blanche.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, la croissance est estimée à 1,9% en 2005 contre 2,4% en 2004. Cette reprise timide est le fait du redressement de la pêche artisanale qui a enregistré une hausse de 13% des débarquements au premier semestre 2005. La pêche industrielle accuse par contre, une baisse du même ordre malgré un retournement de tendance observé au deuxième trimestre.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du sous secteur de la forêt est maintenue à 4,0% comme en 2004.

Au niveau du secteur secondaire, les tensions inflationnistes sur le marché du pétrole, n'ont pas été favorables à l'évolution de l'activité industrielle. La croissance en 2005 est attendue à 3,0% contre 5,6% en 2004. En effet durant le premier semestre de 2005 l'indice sur la production industrielle a enregistré une croissance de 3,0% par rapport à celle de 2004. Cette évolution a été favorisée par la bonne tenue des activités au niveau des industries alimentaires qui affiche une croissance de 2,8%, des huileries (26,8%) avec la disponibilité de graines d'arachides.

Il faut aussi noter que la hausse des prix des produits pétroliers a eu des effets directs sur les sous secteurs du raffinage et de l'énergie qui, se sont retrouvés avec des taux de croissance respectifs de (-11,1%) et 0,9%. Les effets induits ont été notés globalement dans le sous secteur des autres industries qui représente plus de 58% du secondaire. La croissance de ce sous secteur passe de 7% en 2004 à 2,8% en 2005.

A ces difficultés s'ajoutent les contre performances observées au niveau des industries chimiques (-2,7%), des industries du textile -confection et cuir (-15%) et des industries extractives qui poursuivent leur tendance baissière avec (-7,2%) en 2005

Le sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics reste très dynamique en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages. Le rythme de la croissance est maintenu en moyenne à 13%, au même niveau qu'en 2004.

Le secteur tertiaire est moins affecté par les hausses des prix des produits pétroliers. La croissance de ce secteur est estimée à 5,3% en 2005 contre 7,7% en 2004 et reste essentiellement tirée par secteur des trasports –técommunocations qui croissent de 10,4% en 2005. En effet, le dynamisme des télécommunucations grâce au développement de la téléphonie mobile et à la hausse de l'activité des télés- services avec la diversification de produits a beaucoup atténué les effets induits de la hausse des prix des produits pétroliers sur notamment l'activité du sous secteur des transports. Globalement les activités commerciales vont progresser de 4,6% en 2005. Ce rythme de croissance moins dynamique qu'en 2004 (6,1%) s'explique par les marges sur les produits du secteur secondaire qui sont restées quasiment stables, voire légèrement en baisse de 0,8% au premier semestre 2005. Toutefois les évolutions des autres marges restent positives et portent respectivement sur les produits du secteur primaire (5,8%) et sur les produits importés (4,8%). Quant aux autres services, leur croissance est estimée à 3,2% en 2005 contre 7% en 204. Elle reste très soutenue par le sous-secteur des télécommunications» qui offre toujours une gamme de services très diversifiés aux ménages et aux entreprises.

Le niveau général des prix, mesuré par le délateur du PIB est estimé à 2,6% par rapport à 2004. Cette hausse résulte essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole, atténuée par la dépréciation du dollar face à l'euro. Quant à l'inflation, elle se situe à 1,4% en fin septembre 2005 et est attendu à1, 9% à fin décembre 2005. Cette évolution reflète les hausses successives du cours du pétrole qui ont eu des répercussions sur les postes « Transports et Energie ». Les conséquences directes de cette hausse se sont manifestées d'abord par une augmentation du prix à la pompe. Ainsi le poste « carburants lubrifiants » a enregistré une hausse de 22,8% par rapport à septembre 2004. Il s'en est suivi un réajustement des tarifs du transport en commun, soit une augmentation de 5,4% du prix des transports routiers.

La balance des paiements du Sénégal devrait faire ressortir en 2005, un solde global déficitaire de 11 milliards contre un excédent de 24 milliards en 2004. Cette évolution est imputable à la détérioration du compte courant (-334 milliards), malgré l'amélioration de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières (+29 milliards). le déficit du compte courant est attendu à 7,6% du Pib. Hors dons, ce taux devrait être 9,3% du Pib contre 8,7% en 2004.

La situation monétaire en 2005 devrait se caractériser par un renforcement de 23,8 milliards des avoirs extérieurs nets, une hausse de 5,0% du crédit intérieur et une progression de 5,6% de la masse

monétaire. Les avoirs extérieurs nets officiels progresseraient de 252,5 milliards à 276,3 milliards grâce en particulier à la baisse de 19,2 milliards des engagements à l'égard du FMI due aux rachats conventionnels. La masse monétaire progresserait pour sa part de 5,6 % en 2005, s'élevant de 1189,2 milliards en décembre 2004 à 1255,4 milliards en décembre 2005.

III. LES PERSPECTIVES EN 2006

III1. LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des orientations déclinées dans le DSRP en cours d'actualisation avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale croissante. Aussi, le Sénégal entreprend-il d'accélérer sa croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion financière et monétaire afin de répondre significativement aux préoccupations de réduction de la pauvreté.

L'objectif principal de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) consiste à faire du Sénégal un pays émergent à travers : (i) une accélération de la croissance économique, par une amélioration qualitative de la structure de l'économie pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et ; (ii) une diversification des sources de la croissance pour la sécuriser et la pérenniser afin de porter, le taux de croissance réel du PIB à moyen et long terme à plus de 7% en moyenne annuelle.

Les objectifs spécifiques de la SCA consistent à :

- Mobiliser les décideurs politiques et les opérateurs économiques publics et privés sur les enjeux de la compétitivité du Sénégal ;
- Promouvoir une culture de la compétitivité et de l'innovation au sein du secteur privé ;
- Développer la spécialisation et construire les avantages compétitifs des grappes clés de l'économie sénégalaise.

Cette Stratégie de croissance accélérée repose sur le premier levier de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses.

Sur la base de critères liés aux potentiels de croissance de la valeur ajoutée, de compétitivité, d'exportation et de création de nouveaux emplois, les cinq (5) grappes à haut potentiel émergent suivantes ont été retenues :

- Le Tourisme, Artisanat d'art et Industries culturelles ;
- L'Agro-industrie et Agroalimentaire ;
- Les Technologie de l'Information et de la Communication, et Télé-services ;
- Le Coton, Textile et Habillement ;
- Les Produits de la mer.

La SCA devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Cette stratégie, dont la mise en oeuvre est prévue à partir de 2006, reposera sur un environnement macroéconomique favorable marqué par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE intervenue en avril 2004, l'annulation de la dette multilatérale, l'éligibilité du Sénégal au « Millénium

Challenge Account » (MCA), la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et la poursuite de la mise en œuvre des réformes du système de gestion des finances publiques et des marchés publics (CFAA et CPAR).

Toutefois, pour réussir la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, le Sénégal doit disposer d'un environnement des affaires de classe internationale pour le secteur privé. Et à cet égard, un certain nombre d'entraves au développement du secteur privé doivent être levées notamment la lourdeur des procédures administratives, la lourdeur et la complexité du système d'imposition, la nécessité d'une plus grande transparence dans les marchés publics, les difficultés d'accès au financement et le manque d'infrastructures dont une des conséquences est l'engorgement de Dakar.

Cette série de réformes déjà en cours, conjuguée aux politiques visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise, mieux inspirer confiance à la communauté internationale suite notamment aux notes « B » à court terme et « B+ » à long terme, confirmées par l'Agence de notation internationale Standard & Poor's en 2005.

A plus court terme, notamment en 2006, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Ainsi, la croissance réelle du PIB est projetée à 5,1%, avec toujours l'hypothèse d'un maintien du niveau élevé des produits pétroliers, l'ajustement du secondaire et un bon comportement notamment des secteurs primaire et tertiaire.

En 2006, le **secteur primaire** devrait progresser de 6,0% essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 8,0% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, avec comme objectifs majeurs la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies rencontrent les objectifs des grandes orientations définies par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), ainsi que les programmes maïs, manioc et sésame. La mise en œuvre de ces programmes permettrait de poursuivre le redressement de la production céréalière entamé en 2005 à la suite à la forte baisse observée en 2004.

Concernant le sous secteur de l'élevage, il est prévu une croissance de 4,0% en 2006. L'objectif du Gouvernement dans ce sous secteur est d'améliorer la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale afin de relever la consommation de viande au-delà de son niveau actuel. La filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée

est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole qui sera poursuivi dans le cadre du PAPEL, notamment dans le Bassin Arachidier. Cette tendance positive devrait se poursuivre, en se renforçant au cours des prochaines années, du fait non seulement de l'impact des projets en cours, mais aussi de l'avènement attendu de nouveaux projets (Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal - PDMAS) et du renforcement des investissements en direction du secteur dans le cadre du Programme agricole, à partir de l'année 2006 déclarée année de l'élevage.

Pour ce qui est des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, la croissance restera modérée (3,0%).

Au niveau du sous secteur de la pêche, il est prévu une croissance de 1,9% encore, basée sur une reprise des débarquements à la suite d'une meilleure gestion des ressources maritimes. La stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques.

S'agissant du secteur **secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est attendue à 3,6% en 2006 en raison de la bonne tenue des Bâtiments et Travaux Publics (13%) grâce à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures routières notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Le sous-secteur de l'énergie qui constitue en fait un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, continuera à subir les effets des hausses du baril et devrait enregistrer une croissance de 1,5% en 2006. Ainsi, les investissements publics seront réorientés en partie vers ce secteur en vue du relèvement des contraintes à la productivité des entreprises.

La croissance du **secteur tertiaire** devrait atteindre 5,4% en 2006 du fait notamment des Transports et Télécommunications avec la libéralisation complète du sous-secteur. Le transport pourrait toutefois être perturbé par la mise en œuvre du PAMU, avec la construction de nouvelles infrastructures routières (échangeurs et routes) et la réhabilitation notamment des routes endommagées par les inondations à la suite des fortes pluies de l'hivernage 2005. Ainsi la croissance de ce sous secteur est attendue à 9,0%.

Les activités commerciales devraient aussi progresser de 4% en 2006 grâce à un approvisionnement adéquat des marchés.

Les offres de services d'éducation et de santé devraient maintenir leur dynamisme, grâce, d'une part au renforcement des effectifs avec notamment la poursuite des recrutements dans la fonction publique et d'autre part, à l'augmentation du budget alloué à ces deux secteurs qui passe à 50,5% du budget global de fonctionnement.

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté à 2,3% en 2006, traduisant les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%.

La consommation finale resterait ferme et représenterait environ 88,7% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 11,3%. Le niveau de l'épargne intérieure publique serait à (7,3%), tandis que celui du secteur privé demeurerait faible (3%).

Parallèlement, l'investissement maintiendrait sa dynamique avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques, notamment le PAMU et la vigueur de la construction de logement par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement est prévu à 24,2% PIB en 2006.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, en 2006, les exportations de biens et services augmenteraient de 4,3% en termes réels et de 8,4% en valeur nominale tandis que les importations de biens progresseraient de 4,6% en termes réels et 7,2% en valeur nominale.

Au niveau de la balance des paiements, compte non tenu des transferts officiels, le déficit courant (hors dons) passerait de 9,3% en 2005 à 9,2 % du PIB en 2006. Dons compris, ce taux se maintiendrait à 7 ,7% en 2005 et 2006.

En 2006, il est attendu une augmentation de tous les agrégats monétaires. La situation monétaire comparée à celle de 2005 se caractériserait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 49,1 milliards, une progression de 10,4% des crédits intérieurs avec une hausse de 26,7 milliards des crédits nets à l'Etat. La masse monétaire devrait augmenter de 9,1% en 2006 en phase avec l'évolution du PIB nominal.

III2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLES

Pour réaliser les objectifs de croissance économique, d'inflation et de viabilité financière interne et extérieur, les politiques macro-économiques mises en place seront complétées et renforcées par des politiques sectorielles adéquates. Celles-ci concourent toutes à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté qui a été définie à la suite d'un large processus participatif.

Ainsi, au niveau du **secteur primaire**, l'Etat a choisi de mettre en œuvre une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), qui constitue une base pour la conception et la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que : le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

Les principes directeurs de la LOASP sont l'efficacité économique, l'équité sociale, la durabilité, la libéralisation économique, la décentralisation, la solidarité, la subsidiarité, la compétition sous régionale et le marché commun agricole, au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les grandes orientations stratégiques définies dans le PNDA s'inscrivent à la fois dans le cadre général de la stratégie de réduction de la pauvreté et celui des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015. A court terme le PNDA sera articulé au Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT, 2006-2008) qui s'imposera au Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique en 2006. Le PNDA s'inscrit aussi dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques du 10eme Plan de Développement Economique et Social, pour la période 2000-2007.

L'objectif fondamental poursuivi par le Gouvernement du Sénégal en matière d'Agriculture vise à accroître la production agricole, les disponibilités alimentaires et améliorer les revenus de façon durable.

Ainsi, dans le souci de matérialiser cette volonté politique du Gouvernement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, sur instruction du Président de la République, a mis en place des programmes opérationnels tels que le maïs, le sésame, et le manioc.

D'une manière générale, les objectifs globaux assignés à ces grands programmes, portent essentiellement sur la promotion du développement des filières, par l'accroissement des rendements et la transition vers des systèmes de production durables, afin d'augmenter les revenus, la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté.

A côté de ces programmes, l'Etat a défini la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) qui vise deux objectifs majeurs : (i) améliorer la compétitivité de la filière arachide à travers l'assainissement du cadre légal et réglementaire , la restauration de la base productive de la filière et la mise en place d'un système de financement approprié ; (ii) poursuivre et renforcer la diversification de la production d'arachide et les débouchés des produits arachidiers par la création d'un environnement propice à la professionnalisation des acteurs de la filière , le renforcement de la diversification de la production et l'amélioration de la gestion de la qualité.

Les stratégies adoptées consistent à poursuivre les reformes dans le sens de l'amélioration du cadre réglementaire et financier et la limitation des distorsions commerciales et financières ; la privatisation de la SONACOS qui est effective depuis et la mise en place de reformes complémentaires, relatives à la diversification dans les zones de production de l'arachide et à la promotion de l'arachide de bouche qualité export.

Le programme phare de la présente campagne agricole 2005/06 porte sur la promotion du Bissap.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture irriguée sera consolidé, avec l'accroissement des périmètres irrigués et la promotion des technologies modernes.

Du fait de son caractère extensif, **l'élevage** sénégalais possède une marge d'amélioration assez significative. Les axes d'intervention ciblées en direction du secteur tournent autour de : (i) la mise aux normes des abattoirs et l'assainissement des circuits de transformation et de distribution des produits animaux ; (ii) l'appui à la modernisation du sous-secteur par la promotion de la création de fermes privées modernes et de l'insémination artificielle ; (iii) la lutte contre les épizooties et le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique (SNSE) et (iv) la sécurité alimentaire du bétail. Il s'agit là d'actions qui visent à matérialiser la volonté politique exprimée par le Gouvernement. Plus précisément, ces actions s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée en cours de formulation. Le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle grâce à la vaccination des espèces, et à l'amélioration génétique des races locales par l'introduction de coqs raceurs. L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à cycle court. A cet effet, des actions sont en train d'être menées notamment la vaccination systématique des petits ruminants dont l'amélioration et l'exploitation jouent un rôle prépondérant dans l'augmentation du revenu en milieu rural. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole et qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL. Les objectifs visent à : (i) faire passer la consommation annuelle moyenne de 27 litres à près de 40 litres par habitant dans les années à venir ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière. S'agissant de la situation épidémiologique, la priorité est accordée à la lutte contre les pestes, la péripneumonie contagieuse, la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse, la fièvre de la vallée du Rift et la dermatose nodulaire. Ainsi, le Programme panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) intervient dans l'appui à : (i) l'établissement de réseaux de surveillance épidémiologique des principales maladies animales ; (ii) l'acquisition des capacités nécessaires à l'organisation de contrôle épidémiologique de ces maladies ; (iii) le développement de la distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

Dans le domaine de **l'hydraulique rurale**, les stratégies ambitionnent de libérer, à moyen terme, le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau. A cet effet, les différents projets visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de

branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrage de stockage.

Par ailleurs, le stockage des eaux de pluie dont l'expérience est déjà réussie dans certaines localités, avec notamment la construction de bassins de rétention, sera étendu.

Pour ce qui est de la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, la politique du Gouvernement cherchera à maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, les différentes lignes d'actions visent à: (i) atténuer la pression démographique sur l'environnement ; (ii) améliorer les systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets industriels ; (iii) sensibiliser et impliquer les populations locales sur la gestion durable des ressources naturelles ; (v) promouvoir des unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers ; (vi) sauvegarder de l'environnement côtier et maritime, lutter contre les pollutions et nuisances maritimes fluviales et industrielles à travers notamment la promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets ainsi que la valorisation de plantes sauvages (vii) vulgariser et appliquer des textes sur l'environnement.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, la stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques ainsi que la promotion de la qualification des professionnels du secteur. A cet égard, les différentes actions entreprises poursuivront : (i) le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; (ii) la promotion du débarquement et de la distribution des produits halieutiques et la diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) l'aménagement des quais de pêche et la sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers notamment l'acquisition de matériel de contrôle et de surveillance, l'implication des organes de concertation et de cogestion ; (iv) la promotion des mesures de sécurité pour les pêcheurs avec l'approvisionnement du marché en gilets de sauvetage ; (v) la lutte contre la pollution des eaux marines et continentales ; (vi) la réduction des pertes post-capture au débarquement par le renforcement des infrastructures de conservation, de transport et de commercialisation ; (vii) l'appui à la transformation artisanale et (vii) la formation des professionnels de la pêche artisanale.

Pour le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs. Ainsi, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Le développement des infrastructures et services énergétiques à travers une augmentation du niveau des investissements et la création d'un cadre institutionnel assez attrayant devra porter le taux d'électrification rurale au niveau de la moyenne mondiale (60%) avec des actions renforcées dans le milieu rural. Ainsi, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence

Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour atteindre un objectif de 15% de taux d'électrification rurale en 2005.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, les orientations du Gouvernement visent notamment à poursuivre la mise à niveau des entreprises et le redéploiement industriel à travers notamment la mise en œuvre de la plateforme industrielle de Diamniadio ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur privé . Ainsi, les investissements publics seront réorientés vers le relèvement de la productivité des entreprises. Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment les Conseils Présidentiels pour l'investissement (CPI), pour établir des relations de partenariat stratégique avec les entreprises étrangères évoluant dans des secteurs clés afin d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct. Par conséquent, le dispositif de suivi des performances des entreprises sera également renforcé. Pour assurer la bonne exécution de la politique industrielle du Sénégal. Quatre groupes d'instruments d'intervention devraient être renforcés : (1) l'amélioration du cadre d'appui au développement des PMEs (réseaux de PME, grappes industrielles), (2) la promotion de l'investissement et transfert de la technologie (Bourse de Sous-Traitance, Agence de Promotion des Investissements, (3) le Financement Privé des Infrastructures), et (4) la promotion de la qualité, de la normalisation et de la métrologie; et la protection de l'environnement.

Un appui direct est prévu par la "mise à niveau des PME pilotes" dans les secteurs prioritaires (pêche, agro-alimentaires, textiles et confection cuirs et peaux), l'application d'une méthodologie adaptée et spécifique (Mise à Niveau - MAN) et par l'entreprenariat féminin. L'approche développement féminin adopté par le programme intégré assurera l'accès des femmes entrepreneurs aux services offerts par le programme.

Pour ce qui est du secteur de **l'artisanat**, les objectifs de politique concernent l'amélioration de la qualité des produits et services offerts, la pérennisation des actions de formation des artisans, de leur encadrement et le renforcement des infrastructures de soutien au monde rural. Les principales lignes d'action portent sur :(i) la construction et l'équipement de centres de distribution décentralisés avec comme résultat de meilleures conditions d'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ; (ii) la création de circuits de distribution ramifiés à partir des villages ; (iii) la réhabilitation et la modernisation des centres de formation ; (iv) le développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal ; (v) l'Elévation du niveau d'instruction des artisans par l'alphabétisation, (vi) la démultiplication des centres de formation et leur ouverture aux corps de métier porteur, (vii) l'adaptation du programme de formation et d'apprentissage.

Pour les **PME/PMI**, il s'agira surtout de : (i) appuyer et d'accompager les PME dans leur développement à travers l'organisation et la facilitation de l'accés au services de conseils, la stimulation de

l'initiative entreprenariale; (ii) Renforcer les performances des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) par la mise en place un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise, la création d'un fonds d'appui pour les secteurs porteurs, le développement de nouveaux produits, la coordination des sources de financement non bancaire existantes et la poursuite du renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne, mise en place d'un fonds de refinancement pour les institutions de la microfinance ; (iii) insérer progssiverement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE) et (iv) mettre en place un dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté.

S'agissant du sous-secteur des **mines**, le nouveau code minier adopté en 2004 dote le Sénégal d'une législation moderne et conforme à l'orientation générale du droit minier de l'UEMOA. Le code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il prévoit des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières que recèlent son sol et son sous-sol.

Compte tenu de l'intérêt économique et social que représenteraient pour le développement du pays la découverte et la mise en valeur de nouveaux gisements miniers, le cadre fiscal du présent code a été conçu pour associer de façon optimale, les justes intérêts de l'Etat et des entreprises. Les dispositions de ce nouveau code faciliteront la mise en œuvre des stratégies destinées à (i) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles par une meilleure maîtrise du potentiel ; (ii) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable ; (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, en raison de la priorité accordée aux infrastructures dans le renforcement des capacités de production, le Gouvernement a engagé des actions fermes au niveau du transport afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar.

Le **sous-secteur des transports** dont toute performance se traduit par une amélioration des facteurs de compétitivité sera particulièrement renforcé. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les échanges interurbains par la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport, notamment des routes, des boucles et des ponts. Conscient du rôle que joue le sous-secteur des transports urbains et résolument engagé pour le désengorgement de la ville de Dakar, l'Etat poursuivra la mise en œuvre de son Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) qui vise à faciliter de manière durable les conditions de déplacement des populations de l'agglomération dakaroise, des villes de Thiès et Kaolack tout en consolidant les acquis du projet de réforme et de renforcement des capacités.

Concernant le sous-secteur des **télécommunications**, le gouvernement entend relever les défis du 21ème siècle en matière de télécommunications et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information". Il souhaite en outre renforcer sa position comme pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et carrefour préférentiel pour le développement de services de télécommunication dans la sous-région. Cette ambition est dictée par la nécessité de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie sénégalaise et de ses entreprises en favorisant le développement d'un secteur des télécommunications concurrentiel et dynamique dans un contexte de mondialisation croissante.Les autorités entendent aussi accroître considérablement l'offre de services et faciliter l'accès aux services de télécommunication et de l'information au plus grand nombre d'usagers, en particulier en milieu rural. Cet accès sera assuré par la définition des obligations des opérateurs de télécommunications en matière d'aménagement du territoire et de service universel. Dans ce cadre, le parc téléphonique sera porté d'un million en 2003, à plus de trois millions en 2008. A cet horizon, plus de 9.500 villages seront raccordés et la totalité des 14.200 villages centres le seront d'ici 2010.

Parmi les autres objectifs de la stratégie des télécommunications, figurent l'amélioration de la qualité et de la gamme des services offerts (services à valeur ajoutée, commerce, administration), la disponibilité en permanence d'un réseau de télécommunications fiable, la répartition équitable de la valeur générée par le secteur entre les usagers, les producteurs et l'Etat. Ce qui devrait optimiser la croissance du secteur et favoriser le développement de meilleurs services à des prix compétitifs.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les axes de la nouvelle stratégie sont définis ainsi qu'il suit :

(i) la promotion de l'Etat de droit. Le gouvernement entend ainsi clarifier son rôle et en même temps assurer la primauté de l'Etat de droit, notamment en procédant aux réformes appropriées. Ainsi, l'Etat renforce le dispositif institutionnel en s'assurant d'une répartition claire des missions liées à la réglementation d'une part, et celles concernant la régulation d'autre part ; (ii) Une régulation sectorielle efficace dans un environnement réglementaire stabilisé par l'Etat ; (iii) la poursuite de l'ouverture des marchés des télécommunications à la concurrence. Après avoir mis fin, depuis juillet 2004, au régime de monopole octroyé à la Sonatel, l'Etat compte procéder à l'ouverture de l'ensemble des segments du marché des télécommunications.

Pour ce qui est du **commerce**, articulée autour des grandes orientations de la Nouvelle Initiative Africaine (NEPAD) et de l'Union Africaine, la stratégie de développement du commerce constitue un des leviers privilégiés devant permettre de mieux tirer profit des opportunités commerciales attendues de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, des Traités instituant l'UEMOA et de la CEDEAO, et des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés.

La stratégie vise à favoriser, à l'horizon 2015, une bonne intégration du Sénégal dans l'économie mondiale, grâce à un équilibre puis à un surplus de la balance commerciale, et un approvisionnement satisfaisant du marché intérieur.

A cet égard, les axes stratégiques poursuivis sont : (i) l'amélioration de l'accès aux marchés, (ii) le renforcement de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine ; le développementv de la capacité de production et d'offre à l'exportation, et assurer sa promotion ; (iii) la contribution au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire national.

Pour ce qui est du **sous-secteur du tourisme**, l'objectif central poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP et à la lettre de politique sectorielle, est la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national aux fins d'en tirer le maximum de profit. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement du tourisme de masse ; (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

S'agissant du **secteur quaternaire**, le Gouvernement confère une place de choix au capital humain dans la croissance et le développement durable. C'est ce qui explique les efforts importants déployés par le Gouvernement pour l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Ces efforts se traduisent par l'attention particulière accordée à l'éducation et à la formation, aux soins de santé ainsi qu'à l'accès à l'eau potable.

Au niveau de la **politique éducative**, les priorités du Gouvernement sont axées sur les activités développées dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui permettront de satisfaire aux exigences de la scolarisation universelle conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire et de lutte contre la pauvreté. A cet égard, l'enseignement élémentaire sera la première priorité de développement.

L'amélioration de la qualité et le processus de décentralisation et de déconcentration constitueront des dominantes majeures des stratégies de développement du secteur.

En seconde priorité est placée à la formation professionnelle et technique, dont la finalité est de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie.

Les principes directeurs du programme reposent sur une approche globale de l'éducation et une vision à long terme sur la stratégie de développement du secteur. Ainsi, pour garantir une maîtrise des flux, une articulation entre les différents niveaux et filières est nécessaire. Les orientations du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation sont au nombre de trois: (i) l'élargissement de l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire et à la formation; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux ; (iii) l'amélioration de la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à ; (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une

réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Pour la **santé**, le Gouvernement poursuivra la politique de prévention des risques sanitaires et de renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agira ainsi de disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins. A cet effet, les stratégies envisagées sont relatives à : (i) l'accélération du processus de l'offre de services de base communautaires particulièrement en milieu rural par la création et le renforcement des centres de santé communautaire, la formation des agents de ces services ainsi que le renforcement des fonds d'appui aux mutuelles de santé ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé par la construction de structures de santé, l'appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres et l'acquisition d'équipements et de médicaments sociaux ; (iii) le développement des ressources humaines avec notamment le recrutement et la mise en place de personnel médical ; (iv) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène, l'assainissement et la poursuite du programme Information Education Communication (IEC) ; (v) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique particulièrement dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et du paludisme ; (vi) le renforcement des mesures de lutte contre les MST/SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de Santé de la Reproduction (SR) pour lutter contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile en généralisant les consultations prénatales et les programmes de vaccination. (viii) le développement chez les populations des attitudes et comportements de préventions des maladies et enfin (ix) la gestion des déchets hospitaliers.

S'agissant de **l'hydraulique urbaine et l'assainissement**, l'objectif majeur de la politique reste la garantie de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations notamment les plus démunies, la gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain devrait largement dépasser 80 % en 2006 grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Concernant le **sous-secteur de la culture**, le Gouvernement poursuivra : (i) la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel; (ii) la mise en place d'un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture ; (v) l'appui aux institutions de développement culturel et la création de mutuelles pour la promotion de la culture.

Au niveau du sous secteur **des sports**, la politique de développement sera ainsi bâtie autour de orientations stratégiques suivantes : (i)Harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs, (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel ; (iii) promouvoir la modernisation du sport et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) revaloriser la formation et l'encadrement à la mesure des objectifs de performance ; (vii) développer les ressources humaines ; (v) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales ; (vi) promouvoir des sources novatrices de financement ; (vii) promouvoir l'hygiène et la santé par les activités physiques et sportives ; (viii) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés ; (ix) l'implantation de filières qualifiantes chez les jeunes et les adolescents sportifs et le développement des systèmes Sports-Etudes ; (x) promouvoir la fonction économique du sport à travers notamment le soutien aux activités de pêche sportive qui assurent la gestion durable des ressources halieutiques, l'installation d'industries de confection d'articles sportifs, la promotion du commerce des équipements de sport et produits d'accompagnement et enfin (xi) la promotion des échanges entre structures de sport nationales et internationales par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En matière **d'Urbanisme et d'Habitat**, les objectifs poursuivis reposent essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats en produisant des logements décents pour le plus grand nombre. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de mise en œuvre du plan Jaxay ; (iii) et l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. Cela passe par un meilleur équipement et une plus grande couverture du territoire par les services de sécurité (Police, Gendarmerie, Armée) et une amélioration de leurs conditions de travail. A cet égard, il sera procédé graduellement à un recrutement de personnels pour les services de sécurité afin d'atteindre un ratio (agents de sécurité/population) satisfaisant. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à la construction d'un commissariat dans chaque département ainsi qu'à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

Le Gouvernement renforcera l'indépendance de la **justice** et son accessibilité par le recrutement de magistrats et leur formation en matière commerciale, l'amélioration de leurs conditions de travail, le recrutement de greffiers et la modernisation par l'informatisation des greffes et par la construction et la réhabilitation des tribunaux. La lutte contre la corruption sera intensifiée afin de réduire les surcoûts et garantir de meilleures perspectives de développement économique et social. Le gouvernement fait de la modernisation du système judiciaire, un axe central des principaux programmes de bonne gouvernance. Ainsi la réforme du système judiciaire s'inscrit dans le sillage d'une série de réformes institutionnelles entreprises par les autorités sénégalaises pour permettre de : (i) renforcer le processus démocratique engagé ; (ii) préserver la paix sociale et consolider le respect des droits de la personne ; (iii) sécuriser les investissements internes et externes au bénéfice du développement économique et social et (iv) enfin assurer l'accessibilité de la justice

S'agissant de **l'emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités HIMO ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

Les performances économiques sont largement tributaires du niveau de développement de la **recherche scientifique** quel que soit le pays de référence. La naissance de grands laboratoires et de sociétés multinationales dans les domaines de la technologie détermine de nouvelles formes de génération du bien être social. Afin de tirer profit du contexte actuel marqué par la globalisation et la délocalisation des activités de recherche, de production industrielle, de diffusion des produits de la technologie et du commerce, le Gouvernement intègrera ces nouvelles perspectives et créera un environnement favorable au développement de la recherche scientifique.

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGETAIRE EN 2004

L'année 2004 a été marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui s'est traduit par un bon comportement des recettes fiscales et un niveau satisfaisant d'exécution des dépenses publiques.

IV11. LES RECETTES

Les recettes budgétaires totales recouvrées en 2004 s'établissent à 776,8 milliards contre 720 milliards en 2003, soit une augmentation de 56,8 milliards en valeur absolue et 7,9% en valeur relative. Cette amélioration provient essentiellement des recettes fiscales qui ont progressé de 9,1% portant ainsi le taux de pression fiscale à 18,3 %.

IV12. LES DEPENSES

Les dépenses totales et prêts nets sont estimées à 965,5 milliards contre 850 milliards en 2003 soit un accroissement de 115,4 milliards en valeur absolue et de 13,6% en valeur relative, imputable essentiellement aux dépenses en capital.

Les dépenses courantes s'établissent à 553,9 milliards en 2004 contre 529,5 milliards en 2003, soit une progression de 4,6%. La masse salariale se situe à 217,6 milliards contre une réalisation de 203,7 milliards en 2003 en raison notamment de la mise en œuvre du programme spécial de recrutement. Elle enregistre ainsi une hausse de 14 milliards en valeur absolue et de 6,8% en valeur relative. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'établit à 29,5% contre un plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA. Les autres dépenses courantes s'élèvent à 289,6 milliards contre 281,2 milliards en 2003 soit une hausse de 3%.

Les dépenses en capital sont chiffrées à 413,2 milliards en 2004 contre 311,4 milliards en 2003 soit un accroissement de 101,8 milliards en valeur absolue et 2,7% en valeur relative. Les dépenses en capital sur financement interne s'élèvent à 221,2 milliards augmentant ainsi de 58 milliards par rapport à 2003. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales se situe ainsi à 30% contre environ 24,1%en 2003, soit au-delà du seuil de 20% retenu par l'UEMOA. S'agissant des dépenses en capital financées sur ressources extérieures, elles passent de 148,2 milliards à 192 milliards entre 2003 et 2004, soit une progression de 43,8 milliards.

Les comptes spéciaux du trésor ont été arrêtés en excédent de 5,1 milliards contre 5,3 milliards en 2003. Quant aux correspondants du Trésor, ils affichent un excédent de 20 milliards en 2004 contre 5,8 milliards en 2003 en raison notamment de la bonne tenue des comptes de l'IPRES.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2004, un excédent budgétaire de base (hors PPTE et coûts temporaires des réformes structurelles) de 2,4% du PIB. Le déficit global sur la base des ordonnancements se situe à 3,2% du PIB contre 1,6% en 2003, soit une dégradation de 1,6 points par rapport à l'année précédente, s'expliquant par le renforcement des dépenses en capital, puisque 80% des ressources PPTE y sont consacrées.

S'agissant du financement du déficit budgétaire, le financement intérieur s'est établi à –42,3 milliards contre -16, 5 milliards en 2003 traduisant le désengagement de l'Etat notamment vis-à-vis du secteur bancaire.

En ce qui concerne le financement extérieur, il s'établit à 145,3 milliards. Les tirages s'élèvent à 159,6 milliards dont 146,5 milliards de tirages sur prêts projets.

S'agissant de **la dette publique**, son poids a considérablement baissé suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et le passage au Club de Paris en juin 2004. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2004 à 2013,8 Milliards de Fcfa, soit environ 50% du Produit Intérieur Brut. La dette publique extérieure est estimée à 1865,1 milliards en décembre 2004 et baisse ainsi de 8,1% par rapport à son niveau de décembre 2003 qui était de 2.028,9 milliards.

IV2. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2005

IV21. LA SITUATION A FIN JUIN 2005

La gestion des finances publiques au deuxième trimestre 2005 a été caractérisée par une progression satisfaisante du niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses budgétaires.

Les **recettes budgétaires** recouvrées au premier semestre 2005 s'élèvent à 442 milliards contre 392,9 milliards à la même période en 2004. Elles enregistrent ainsi une progression de 49,1 milliards en valeur absolue et 12,5% en valeur relative essentiellement imputable aux recettes fiscales.

Les recettes fiscales s'établissent à 435,6 milliards contre 377 milliards un an auparavant soit une amélioration de 58,6 milliards. Cette hausse des recettes fiscales s'explique par l'évolution favorable des impôts directs et indirects qui augmentent respectivement de 19,9% et 13,6%.

Les impôts directs passent de 117,8 milliards au premier semestre 2004 à 141,3 milliards à la même période en 2005, augmentant ainsi de 23,5 milliards. L'impôt sur les sociétés enregistre une hausse de 17,3 milliards en s'établissant à 81,7 milliards contre 64,4 milliards à la même période de l'année 2004. L'impôt sur le revenu affiche une hausse de 5,5 milliards, essentiellement imputable à l'impôt sur les personnes physiques qui progresse de 4,5 milliards en s'établissant à 47,8 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 43,3 milliards un an auparavant. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières quant à lui s'accroît de 1 milliard passant de 5,7 milliards à 6,7 milliards.

S'agissant des impôts indirects, les recouvrements ont atteint 277,3 milliards sur le premier semestre 2005 contre 244 milliards à la même période de l'année passée, soit un accroissement de 33,3 milliards en valeur absolue et 13,6% en valeur relative.

Les taxes sur biens et services, bénéficiant de l'amélioration conjuguée de la TVA intérieure et de la TVA à l'importation, ont crû de 17,8% passant de 190,3 milliards au premier semestre 2004 à 224,1 milliards sur la même période en 2005.

La TVA à l'importation s'est établie à 88,5 milliards contre 73,9 milliards un an auparavant s'améliorant ainsi de 14,6 milliards. Quant aux droits de porte, ils accusent une baisse de 0,5 milliard sur la période s'établissant à 53 ,2 milliards contre 53,7 milliards un an auparavant.

Le montant recouvré en droits d'Enregistrement et de timbres est estimé à 17 milliards au premier semestre de 2005 contre 15,2 milliards à la même période de 2004, soit une hausse de 1,8 milliard.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles sont évaluées au premier semestre de 2005 à 6,4 milliards contre 15,9 milliards un an auparavant. Cette différence de 9,5 milliards s'explique essentiellement par le recouvrement plus tôt que prévu en juin 2004 des recettes d'un montant de 8 milliards enregistrées au titre des accords de pêche en 2004.

Le montant total des dons à fin juin 2005 s'établit à 26,2 milliards contre 32,7 milliards à la même période de l'année précédente. Ils sont constitués de dons budgétaires pour 4,9 milliards et de dons en capital pour 34,6 milliards.

Les **dépenses totales et prêts nets** sont évalués à 431,2 milliards au premier semestre 2005 contre 385 milliards au premier semestre 2004, soit une hausse de 11,9%.

Les dépenses courantes sont évaluées à 304,2 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 269,9 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 12,7%.

Les traitements et salaires passent ainsi de 105,6 milliards au premier semestre de 2004 à 124,2 milliards sur le premier semestre de 2005, soit une augmentation de 18,6 milliards, du fait notamment de la politique de recrutement et de rémunération dans la fonction publique.

Les intérêts sur la dette publique s'établissent à 13,6 milliards au premier semestre 2005 contre 24,1 milliards à la même période de l'année précédente, soit une diminution de 10 milliards qui pourrait être due aux annulations de dette au titre de l'initiative PPTE.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 166,4 milliards, contre 140,2 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 18%.

S'agissant des investissements, les dépenses en capital passent de 138,5 milliards au premier semestre 2004 à 147,1 milliards au premier semestre 2005, soit une progression de 6,2%. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures se chiffrent à 79 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 73,1 milliards un an auparavant ; tandis que les dépenses en capital financées sur ressources internes s'établissent à 68,1 milliards contre 65,4 milliards à la même période de l'année précédente.

Le **financement extérieur** net est estimé à 73,9 milliards au premier semestre de 2005 contre 24,8 milliards à la même période de l'année précédente. Cette amélioration fait suite à une augmentation des tirages de 44,2 milliards. Quant au **financement intérieur** net, il est estimé à -111,8 milliards au premier semestre 2005, contre -69,8 milliards au premier semestre 2004, traduisant la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

IV22. LES PROJECTIONS A FIN DECEMBRE 2005

Les prévisions budgétaires pour l'année 2005 établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 863,2 milliards et 1115,4 milliards.

Les recettes fiscales s'élèveraient à 824,3 milliards enregistrant ainsi une progression de 61,6 milliards relativement à l'année précédente.

Les dépenses ordinaires sont prévues à 638,7 milliards contre 553,9 milliards en 2004 soit une hausse de 15,3%. La masse salariale est projetée à 249,3 milliards contre 217,6 milliards en 2004 soit une progression de 14,6% imputable en partie au recrutement spécial dans la fonction publique. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait s'établir à 30,2% demeurant en deçà du plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes sont attendues à 345,7 milliards contre 289,6 milliards en 2004 soit une hausse de 19,4%.

Les comptes spéciaux et correspondants du Trésor ont été projetés en équilibre.

Les dépenses en capital devraient se situer à 435,2 milliards, enregistrant ainsi une progression de 5,3% par rapport à l'année précédente. Les dépenses en capital sur financement interne s'élèveraient à 252,4 milliards contre 221,2 milliards en 2004 soit un accroissement de 14,1%. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi de 30,6%, soit largement au delà du seuil de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2005, le solde budgétaire de base (hors dépenses PPTE et coûts des réformes structurelles) devrait connaître un excédent de 49,1 milliards soit environ 1,1% du PIB. Quant au déficit global hors dons, il s'établirait à 5,8% du PIB en raison notamment de l'exécution des dépenses PPTE et des appuis de l'Etat au secteur énergétique destinés à éviter une envolée des prix.

V. LA LOI DE FINANCE DE L'ANNEE 2006

La loi de finances de l'année 2006 est définie dans un contexte de mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires avec la déconcentration de l'ordonnancement, la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), la mise en œuvre du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans quelques ministères (éducation, santé, justice et environnement) qui sera graduellement étendue à tous les ministères dépensiers.

Elle tient compte également du démarrage de la mise en oeuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), de la révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue le cadre global du programme de croissance et de réduction de la pauvreté et de la baisse du taux d'imposition des bénéfices et de la fiscalité sur les salaires de l'ensemble des travailleurs du secteur public comme du privé.

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Les ressources ordinaires du budget (hors dons) pour l'année 2006 sont arrêtées à 918,4 milliards contre 841,1 milliards dans la loi de finance initiale 2005. Elles enregistrent ainsi une progression de 9,2% par rapport à l'année 2005, en valeur relative imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

V11. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2006 s'élèvent à 876 milliards contre 802,2 milliards lors de la gestion 2005, soit une hausse de 9,2%.

Les impôts directs sont projetés à 226 milliards en 2006 contre 200 milliards en 2005, soit une hausse de 13%. Cette hausse serait imputable à une bonne évolution de l'impôt sur les salaires et autres rémunérations mais également de l'impôt sur le revenu et les bénéfices qui progresse de 4,2% malgré la baisse du taux d'imposition des bénéfices.

Les impôts indirects ont été arrêtés à 650 milliards en 2006 contre 602,2 milliards en 2005, soit une augmentation de 7,9%. Cette évolution résulterait des bonnes performances des recouvrements sur les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services qui seraient atténuées par une baisse de plus de 11% des droits et taxes à l'importation.

Les taxes sur biens et services sont attendues à 508,2 milliards en 2006 contre 448 milliards en 2005, soit une progression 13,4%.

Les droits de douanes (hors TVA à l'importation) sont prévus à 120 milliards en 2006 contre 136,2 milliards en 2005, soit une baisse de 11,9% imputable notamment à l'arrêt des reversements compensatoires UEMOA. Toutefois, cette baisse est compensée par l'évolution favorable de la TVA à l'importation qui passe de 173,9 milliards à 211,4 milliards soit une hausse de 22,1%.

V12. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2006 devraient s'établir à 42,4 milliards contre 38,9 milliards l'année précédente soit une évolution de 9% imputable essentiellement aux recettes sur les produits financiers qui progresseraient de 35%.

V.2 LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les prévisions de dépenses du budget général s'établissent à 1241 milliards. Elles sont constituées des dépenses courantes (personnel et autres dépenses courantes dont le montant est fixé à 627,8 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 613,3 milliards.

V.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel pour l'année 2006 sont prévues à 266,3 milliards contre 249,3 milliards en 2005. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 17 milliards en valeur absolue et de 6,8% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2005. Cet accroissement est essentiellement dû d'une part à la poursuite de la politique de recrutement de 5000 agents par an dans la fonction publique initiée depuis 2004 et d'autre part de la valorisation de l'échelle de rémunération des fonctionnaires de l'état pour la troisième année consécutive depuis octobre 2004.

V.2.2 Les autres dépenses courantes

Ces dépenses sont projetées à 352,9 milliards (hors un montant de 8,5 milliards de dépenses sur ressources PPTE) contre 299,8 milliards l'année précédente. Elles progressent ainsi de 17,7% en variation relative.

La hausse des dépenses courantes s'explique par le respect des normes fixées pour les budgets alloués à l'éducation et à la santé, notamment les soins de santé primaires. En effet, la part du budget de fonctionnement allouée à l'Education est maintenue 40% et celle allouée à la santé passe à 10,5% contre 10% en 2005.

V.2.3 Les dépenses d'équipement

La politique d'investissement du Gouvernement sera renforcée par la mobilisation accrue de ressources internes et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Les actions seront de plus en plus orientées vers les infrastructures d'appui à la production (routes, télécommunications, secteurs productifs etc.), la mise en valeur des ressources humaines, la promotion du secteur privé et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Programme de la mobilité urbaine à Dakar sera poursuivi et un accent particulier sera accordé à la résolution des problèmes liés à l'inondation dans la ville de Dakar et à l'intérieur du territoire national.

Le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) est établi à 613,3 milliards contre 575,9 milliards l'année passée. Il progresse ainsi de 6,5% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes inscrites dans le BCI sont évaluées à 320,3 milliards contre 309 milliards l'année précédente. Elles s'améliorent ainsi de 3,7% par

rapport au BCI de 2005 soit un effort interne de 11,3 milliards. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTE sont évaluées à 34,5 milliards, soit 80% des ressources PPTE.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établissent à 293 milliards contre 266,9 milliards en 2005, soit une amélioration de 9,8%.

Au total, comme les années précédentes, la part des dépenses en capital sur ressources internes dépasse celle des dépenses en capital sur ressources externes.

V.3 Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en ressources à 41,7 milliards contre 40,9 milliards en 2005, soit une légère amélioration. Les dépenses à la charge des comptes spéciaux du Trésor sont estimées à 47,7 milliards en 2006 contre 46,4 milliards dans la loi de finances 2005, soit une hausse de 1,3 milliards en valeur absolue et 1,8% en valeur relative.

Globalement, les comptes spéciaux affichent un déficit de 5,5 milliards comme en 2005.

V.4. Le Financement du déficit budgétaire :

En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement continuera sa politique de désengagement vis-à-vis du secteur bancaire au profit du secteur privé et à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres.

Au niveau de l'assistance extérieure, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs avec des taux concessionnels.